

STRATÉGIE

Plan de mise en œuvre

Projet de révision du novembre 2023

Plan de mise en œuvre de la stratégie du Cluster logistique

Objectif du plan de mise en œuvre de la stratégie

La stratégie 2022-2026 du Cluster logistique a été approuvée par les partenaires lors de la réunion sur la logistique mondiale (GLM, Global Logistics Meeting) d'octobre 2021. Elle définit l'orientation stratégique et les engagements collectifs en faveur d'une vision, d'une mission et de valeurs communes. La stratégie repose sur quatre piliers interdépendants, chacun ayant un objectif général et des réalisations spécifiques qui fondent les résultats attendus de la stratégie. Reconnaissant que, pour être atteints, ces réalisations doivent être traduites en éléments concrètement réalisables et mesurables, ce plan de mise en œuvre de la stratégie (SIP) fait partie intégrante de cette stratégie. Le SIP décompose chaque réalisation en une série de produits et d'activités concrètes et réalisables visant à permettre à la communauté des partenaires du Groupe sectoriel Logistique de mettre en œuvre sa stratégie. Ce document est donc à la fois une feuille de route et un plan d'action, qui guide l'application de la stratégie et permet un suivi efficace.

Élaboration du SIP

Le plan de mise en œuvre de la stratégie (SIP) a été élaboré en 2019 et révisé en 2021 pour s'aligner sur la nouvelle stratégie. En 2023, le Groupe sectoriel Logistique mondial (GLC) a continué d'améliorer sa méthode de travail, en renforçant encore les relations avec les différents groupes de parties prenantes, dans le but de parvenir à une exécution optimale du mandat du groupe sectoriel et des objectifs stratégiques. Le GLC a introduit trois « volets » pour définir les priorités des groupes sectoriels, à savoir le mandat du groupe sectoriel, les besoins du terrain et les valeurs du groupe sectoriel. Cela a conduit à un réajustement des domaines prioritaires du groupe sectoriel et à une révision et une mise à jour du SIP. L'examen a pris en compte les commentaires envoyés par les partenaires et les parties prenantes, ainsi que l'examen interne des opérations et des réalisations du GLC, et les discussions avec les partenaires lors de la réunion sur la logistique mondiale (GLM) de juin 2023.

Des consultations ont ensuite été organisées avec les responsables techniques de l'équipe de soutien, les coordinateurs nationaux, les partenaires et les parties prenantes, en vue de l'examen et de l'approbation par le groupe consultatif stratégique (GCS). Ce plan est donc le fruit d'une collaboration et d'un engagement.

Gestion et rapports du SIP

C'est la GLM qui donne l'orientation générale du SIP et, entre les réunions, cette orientation est gérée par le GCS, dont l'objectif général est de promouvoir et de diriger la mise en œuvre de la stratégie. Des groupes de travail (GT) ont été créés autour des principaux thèmes du SIP, afin de mieux définir les actions à mettre en œuvre, d'encourager la collaboration et de promouvoir l'appropriation par les partenaires. Les GT établiront les responsabilités pour la mise en œuvre des activités, et permettront aux partenaires d'apporter leur contribution, de suivre les progrès et de surveiller la mise en œuvre. Les GT doivent correspondre soit à un ensemble de produits ou d'activités, soit à une question transversale directement liée à la stratégie et au SIP. Il s'agit de mécanismes temporaires qui peuvent être formés et dissous tout au long de la période couverte par la stratégie en fonction des besoins et de l'avancement des tâches. L'Équipe de soutien au Groupe sectoriel Logistique (Rome) (GSL Rome) assurera le secrétariat du GCS et des groupes de travail. Les GT et le GCS doivent présenter des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du SIP : un rapport sur deux coïncide avec une réunion GLM et sera présenté à cette occasion.

Examen du SIP

Reconnaissant la nature dynamique des activités du Groupe sectoriel Logistique, le SIP restera un outil flexible, ouvert à des amendements et à des modifications basés sur les suggestions des GT/GCS, lesquels feront l'objet d'une vérification par le groupe de partenaires lors de la plénière de la réunion GLM.



Glossaire du Groupe sectoriel Logistique

Groupe sectoriel Logistique mondial : équipes du Groupe sectoriel Logistique, partenaires et parties prenantes réunis.

Équipe de soutien au Groupe sectoriel Logistique (Rome) (GSL Rome) : située au siège du PAM à Rome, le GSL Rome soutient les équipes nationales dans le processus d'activation/désactivation du groupe sectoriel ou d'autres aspects. L'équipe apporte une aide pour la gestion du personnel, les produits d'information, les réunions de coordination et les opérations en fonction des besoins.

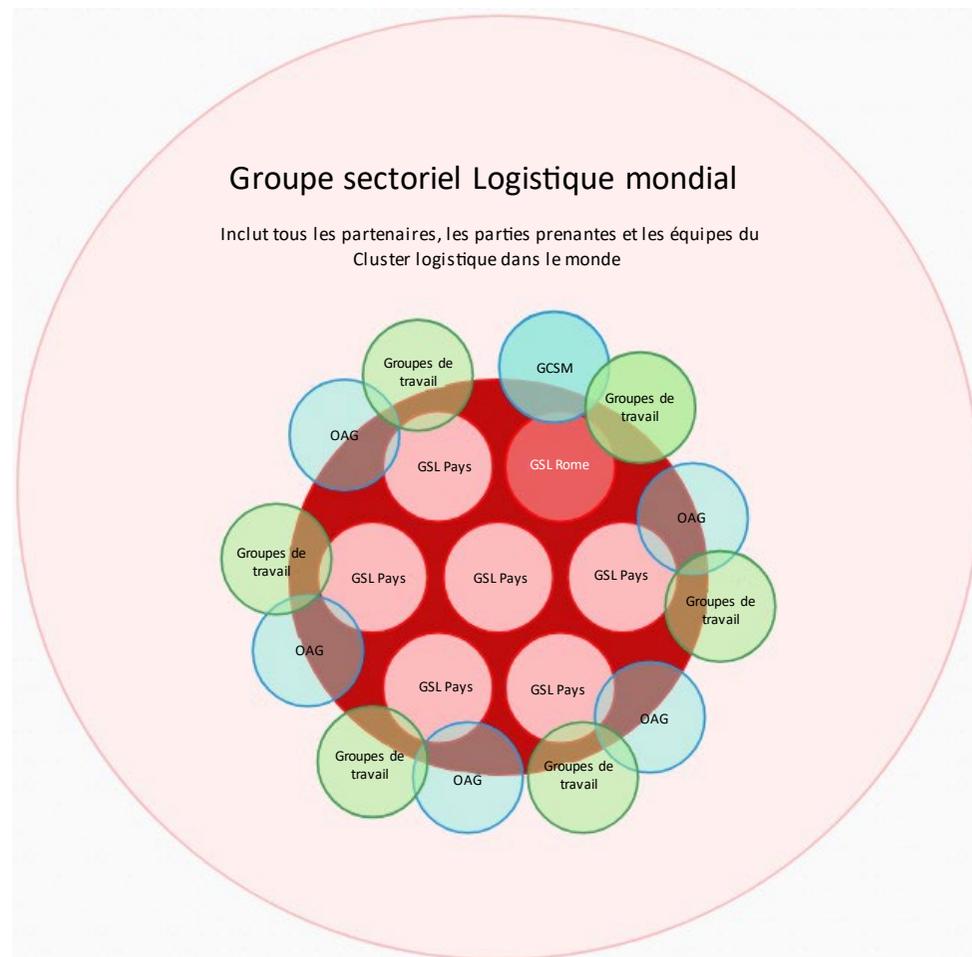
Équipe de soutien au Groupe sectoriel Logistique (pays) (GSL Pays) : Personnel du Groupe sectoriel Logistique travaillant dans un pays ou une région spécifique, qui dirige et facilite la mise en œuvre des 6+1 fonctions centrales de l'organisme chef de file sectoriel dans le pays ou la région en question.

Partenaires : Organisations/entités humanitaires travaillant activement à la fourniture d'une assistance conformément aux principes humanitaires, et engagées dans des activités internationales, régionales ou nationales mettant en œuvre l'approche du groupe sectoriel.

Parties prenantes : Entités non humanitaires susceptibles de contribuer au Groupe sectoriel Logistique en fournissant des ressources, des services ou en partageant des connaissances. Les parties prenantes n'ont pas le droit de vote dans cette instance et ne peuvent pas bénéficier de des services communs.

Groupe consultatif stratégique (mondial) (GCS(M)), Groupe consultatif sur les opérations (OAG) : Groupe de partenaires restreint mais représentatif, qui travaille avec l'équipe du Groupe sectoriel Logistique sur place, ou au niveau mondial pour le GCSM, en soutenant et en dirigeant la mise en œuvre de la stratégie ou des opérations pour les OAG.

Groupes de travail : Petits groupes d'experts, axés sur des tâches à accomplir et limités dans le temps. Ils sont créés selon les besoins, par exemple pour convenir de normes minimales et énoncer des pratiques appropriées sur le plan technique. Ils sont dissous une fois leurs tâches accomplies.¹



¹ Le texte est basé sur la description des groupes de travail fournie dans le module de référence sur la coordination des groupes sectoriels au niveau national, version de juillet 2015.

Pilier 1 : Base de partenariat

But : Une large base de partenariat est définie et entretenue pour mieux représenter et servir l'ensemble de la communauté humanitaire.

Réalisation 1.1 : Développer et consolider le réseau de partenaires et de parties prenantes du Groupe sectoriel Logistique, et améliorer l'inclusivité des mécanismes existants, en particulier au niveau local.	
Produit 1.1.1 : Des mécanismes et des outils techniques ont été développés pour clarifier les rôles et les responsabilités du groupe logistique, des partenaires et des parties prenantes (aux niveaux mondial et local).	Réalisé par
1.1.1.1 Créer, entretenir et mettre à jour des supports de sensibilisation standard sur le Groupe sectoriel Logistique, ses rôles et responsabilités.	TERMINÉ
1.1.1.2 Créer une note d'orientation claire sur les rôles et les responsabilités liés à l'engagement des partenaires humanitaires en tant que partenaires du groupe sectoriel, en mettant notamment l'accent sur les ONGN et les OBC.	Groupe de travail sur les partenariats
1.1.1.3 Créer une note d'orientation claire sur les modalités, les rôles et les responsabilités liés à l'engagement des parties prenantes issues du secteur privé et universitaire, et fournir des moyens clairs pour la mobilisation.	Groupe de travail sur les partenariats
1.1.1.4 Développer un certain état d'esprit en matière de localisation ainsi que des documents pertinents pour le soutenir, par exemple en l'incluant dans les manuels, les fiches de poste, le manuel du coordinateur du Groupe sectoriel Logistique, etc.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
Produit 1.1.2 : Les partenariats et réseaux stratégiques existants fournissent les connaissances appropriées, l'expertise et les équipements pertinents extérieurs à la communauté humanitaire.	Réalisé par
1.1.2.1 Développer et entretenir des partenariats et des réseaux stratégiques avec le secteur privé, les gouvernements et les universités, afin d'accéder à des connaissances appropriées, à une expertise, à un réseau et à des équipements pertinents extérieurs à la communauté humanitaire.	Groupe sectoriel Logistique mondial
Réalisation 1.2 : Les opportunités et les lacunes communes en matière de logistique humanitaire sont définies et gérées collectivement, notamment par des actions de plaidoyer, lorsque cela est possible et pertinent.	
Produit 1.2.1 : Les actions de sensibilisation et de plaidoyer sur le rôle et l'importance stratégique de la logistique pour garantir la réussite de la préparation et de la mise en œuvre d'une intervention humanitaire dans des situations d'urgence sont menées de manière continue.	Réalisé par
1.2.1.1 Convenir collectivement des principaux domaines et messages pour les actions de plaidoyer et de sensibilisation portant sur des questions de logistique humanitaire pertinentes, afin d'améliorer les réponses opérationnelles.	Groupe sectoriel Logistique mondial
1.2.1.2 Convenir collectivement de la plateforme ou du mécanisme le plus efficace et le plus approprié pour diffuser aux partenaires les recherches universitaires et les informations, ou d'autres données pertinentes, afin d'accroître l'innovation opérationnelle, d'améliorer l'efficacité ou de servir de base pour des messages de plaidoyer.	Groupe sectoriel Logistique mondial
1.2.1.3 Les préoccupations du Groupe sectoriel Logistique mondial sont représentées au niveau inter-groupes et dans les forums appropriés du CPI.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
1.2.1.4 Les actions de sensibilisation et de plaidoyer sur le rôle et l'importance de la logistique dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence sont réalisées en collaboration et de manière systématique par le Groupe sectoriel Logistique mondial.	Groupe sectoriel Logistique mondial, sous l'égide du GCSM

Produit 1.2.2 : Un mécanisme a été mis en place pour faciliter la mobilisation des ressources (personnel, connaissances, expertise, réseau, équipements) des partenaires et des parties prenantes afin de répondre aux besoins prioritaires en matière de logistique humanitaire.	Réalisé par
1.2.2.1 Développer et tenir à jour une base de données sur les partenaires et les parties prenantes, et dresser une cartographie des acteurs de tous les secteurs susceptibles de fournir les ressources nécessaires en cas de besoin, notamment en élargissant et/ou en approfondissant les partenariats existants, et en établissant des liens avec d'éventuels réseaux au niveau national.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
1.2.2.2 Établir des procédures claires pour mobiliser collectivement les ressources au niveau mondial et sur le terrain (personnel, connaissances, expertise, réseau et équipements) auprès des partenaires et des parties prenantes afin de répondre aux besoins prioritaires en matière de logistique humanitaire.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
Réalisation 1.3 : La collaboration active et l'appropriation des activités par la communauté du Groupe sectoriel Logistique sont encouragées et facilitées.	
Produit 1.3.1 : Les plateformes existantes pour la coordination mondiale, le dialogue commun, l'influence et la prise de décision sur les priorités et l'orientation du Groupe sectoriel Logistique sont entretenues.	Réalisé par
1.3.1.1 Organiser, en fonction des besoins, des réunions du Groupe sectoriel Logistique mondial (GLM) à destination des professionnels de la logistique humanitaire opérationnelle et y participer.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique à Rome (organise) Groupe sectoriel Logistique mondial (participe)
1.3.1.2 Organiser régulièrement des consultations du groupe consultatif stratégique (GCS).	GCSM
1.3.1.3 Mettre en place des groupes de travail, le cas échéant, pour traiter les questions et les activités prioritaires du SIP.	GCSM, Groupes de travail
1.3.1.4 Chaque organisation partenaire s'assure que l'ensemble du personnel concerné connaît les <i>Engagements minimums liés à la participation à un groupe sectoriel</i> ² et participe au Groupe sectoriel Logistique d'une manière appropriée, le cas échéant.	Groupe sectoriel Logistique mondial
Produit 1.3.2 : Les informations relatives aux activités de la communauté du Groupe sectoriel Logistique sont recueillies, analysées et diffusées aux acteurs humanitaires.	Réalisé par
1.3.2.1 Créer des processus normalisés pour la collecte, la compilation, l'analyse et le partage de données et d'informations logistiques communes au profit de la communauté humanitaire.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
1.3.2.2 Veiller à ce que la collecte, la compilation, l'analyse, la diffusion et la disponibilité des informations au niveau mondial et national impliquent la participation des partenaires du Groupe sectoriel, en fonction des lacunes et des besoins identifiés, et que ces informations soient présentées d'une manière intuitive et facile à utiliser.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde

² Module de référence du CPI pour la coordination sectorielle au niveau national, édition révisée de 2015.

https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/cluster_coordination_reference_module_fr.pdf

Pilier 2 : Normes et politique

But : Les bonnes pratiques en matière de logistique humanitaire sont définies, répertoriées et diffusées de manière appropriée, et des politiques et normes spécifiques sont établies pour les activités du Groupe sectoriel Logistique.

Réalisation 2.1 : Une vue d'ensemble des connaissances mondiales en matière de logistique humanitaires est disponible pour les partenaires et les parties prenantes du Groupe sectoriel Logistique.	
Produit 2.1.1 : Les normes et bonnes pratiques existantes en matière de logistique humanitaire sont disponibles publiquement, ce qui permet aux partenaires de renforcer l'efficacité et l'interopérabilité de leurs opérations.	Réalisé par
2.1.1.1 Examiner/cartographier les connaissances mondiales en matière de logistique humanitaire, et mettre en place un processus de consultation pour convenir de la meilleure façon de diffuser les connaissances et les normes au sein de la communauté.	Groupe sectoriel Logistique mondial
2.1.1.2 Partager des informations sur les espaces, les plateformes et les méthodes disponibles pour que les partenaires puissent mettre à jour, publier et diffuser les normes, les leçons apprises, les pratiques ou les connaissances liées à la logistique qu'ils estiment devoir être reprises/incorporées/prises en compte par le reste de la communauté.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
Réalisation 2.2 : Des normes et des politiques appropriées sont définies, mises en œuvre et communiquées afin d'harmoniser les activités et le portefeuille de services du Groupe sectoriel Logistique, afin de garantir la transparence et que les activités sont mises en œuvre avec un niveau de qualité suffisant.	
Produit 2.2.1 Agir en tant que leader d'opinion au sein de la communauté de la logistique humanitaire, notamment sur les nouveaux thèmes et domaines d'intérêt communs (tels que la préparation, la durabilité environnementale, l'intégration des systèmes, etc.) en sensibilisant les partenaires et en renforçant leur capacité à mettre en œuvre et à participer aux bonnes pratiques.	Réalisé par
2.2.1.1 Élaborer et tenir à jour un guide de préparation lié au Groupe sectoriel Logistique, et établir ainsi une méthodologie commune pour la préparation aux urgences logistiques à l'échelle mondiale.	<u>TERMINÉ</u>
2.2.1.2 Faire office d'organe consultatif pour tout ce qui concerne l'approche liée au renforcement des capacités institutionnelles en matière de préparation de la chaîne d'approvisionnement, en tenant à jour le Guide du facilitateur en préparation (Preparedness Enabler's Guide), et en aidant les partenaires à mettre en œuvre l'approche, voire en la mettant en œuvre directement uniquement lorsque cela est nécessaire.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
2.2.1.3 Créer des forums où les informations et bonnes pratiques peuvent être échangées, et où les partenaires peuvent accéder à des outils, des recommandations, des études de cas et une expertise spécialisée dans le but d'améliorer la sensibilisation et d'adopter de façon durable les bonnes pratiques environnementales dans le cadre des activités de la chaîne d'approvisionnement humanitaire sur le terrain.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
2.2.1.4 Élaborer des documents d'orientation, notamment une matrice RACI (Responsible, Accountable, Consulted, and Informed), le cas échéant, pour les rôles liés à la préparation et l'intervention des partenaires et des parties prenantes du Groupe sectoriel Logistique.	<u>TERMINÉ</u>
Produit 2.2.2 : L'approche sectorielle et sa mise en œuvre dans le cadre du Groupe sectoriel Logistique sont communiquées et diffusées largement afin de garantir la bonne compréhension des partenaires et des parties prenantes.	Réalisé par
2.3.2.1 Élaborer et diffuser des documents de sensibilisation sur les procédures d'activation du groupe sectoriel, son mandat, le soutien à d'autres mécanismes de coordination et d'autres questions pertinentes pour les partenaires et les parties prenantes du Groupe sectoriel Logistique.	Groupe sectoriel Logistique mondial
2.3.2.2 Intégrer les décisions et documents généraux du CPI dans les procédures opérationnelles normalisées et les orientations dans le cadre des opérations du Groupe sectoriel Logistique.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome

2.3.2.3 Intégrer les normes de protection minimales, en particulier en ce qui concerne la PSEA (protection) et le genre, en suivant les orientations du CPI et la politique de l'organisme chef de file sectoriel ; développer et déployer des recommandations opérationnelles afin de garantir une mise en œuvre complète à tous les niveaux.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde et Groupe sectoriel Logistique mondial (selon les lignes directrices de l'organisation)
2.3.2.4 Participer aux forums et réseaux existants, et mobiliser les acteurs concernés, afin de mener un plaidoyer sur les questions liées à l'activation du groupe sectoriel et au soutien/participation aux opérations actuelles du Groupe sectoriel Logistique/secteur.	Groupe sectoriel Logistique mondial
<u>Produit 2.3.3</u> : Plaider en faveur de normes communes et d'un portefeuille de services logistiques commun pour les opérations du groupe sectoriel/secteur, à approuver par la communauté humanitaire.	Réalisé par
2.3.3.1 Examiner, approuver et entretenir un portefeuille de services standards pour la prestation de services communs.	<u>TERMINÉ</u>
2.3.3.2 Élaborer/approuver des propositions d'accords-types pour les fournisseurs potentiels de services communs et promouvoir leur acceptation et leur mise en œuvre.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
2.3.3.3 Garantir la disponibilité et la mise en œuvre de normes minimales pour la prestation de services communs dans le cadre des activités du groupe sectoriel.	Groupe sectoriel Logistique mondial
2.3.3.4 Examiner de bout en bout le processus de prestation de services afin de garantir l'efficacité et la réactivité face aux besoins des partenaires.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome

Pilier 3 : Renforcement de la capacité d'intervention

But : La communauté du Groupe sectoriel Logistique est équipée afin de mieux se préparer aux situations d'urgence et d'y répondre de manière collaborative.

Réalisation 3.1 :	
Un système d'apprentissage basé sur les compétences est disponible pour toute la communauté du Groupe sectoriel Logistique afin de garantir une réponse efficace et coordonnée.	
<u>Produit 3.1.1</u> : Les connaissances en matière de coordination logistique sont accessibles aux acteurs nationaux en fonction des besoins, afin de renforcer l'expertise et les compétences locales en vue de préparer une intervention logistique humanitaire concertée dans les situations d'urgence.	Réalisé par
3.1.1.1 Soutenir les formations régionales et nationales sur le Groupe sectoriel Logistique et la coordination logistique dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence, afin que les acteurs régionaux et locaux comprennent le rôle et la valeur ajoutée de la coordination logistique.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
3.1.1.2 Mettre en place des plateformes de formation en ligne permettant aux organisations partenaires de partager des supports de formation, afin de garantir que le matériel d'apprentissage est rentable et basé sur les compétences, et qu'il est mis à disposition par et pour les partenaires et les parties prenantes.	Groupe de travail sur la formation
<u>Produit 3.1.2</u> : Les partenaires et les parties prenantes du Groupe sectoriel Logistique ont reçu une formation sur le Groupe sectoriel Logistique et sur les rôles et responsabilités.	Réalisé par
3.1.2.1 Identifier et former le personnel concerné (désigné par chaque partenaire/partie prenante pour sa propre organisation) aux rôles et responsabilités du Groupe sectoriel Logistique.	Groupe sectoriel Logistique mondial, Groupe de travail sur la formation
3.1.2.2 S'assurer que le Groupe sectoriel Logistique a identifié et/ou recruté, en dispensant une formation le cas échéant, un personnel suffisamment qualifié pour assurer la gestion professionnelle des opérations du Groupe sectoriel Logistique.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
Réalisation 3.2 :	
Les capacités de préparation aux situations d'urgence dans les pays à risque sont renforcées pour permettre aux acteurs nationaux de gérer efficacement une intervention prévisible et concertée dans des situations d'urgence.	
<u>Produit 3.2.1</u> : Les acteurs concernés dans les pays à risque ont reçu le soutien nécessaire pour gérer efficacement une intervention prévisible et concertée aux situations d'urgence.	Réalisé par
3.2.1.1 Fournir, sur demande, un soutien et un renforcement des capacités pour les mécanismes de coordination de la logistique humanitaire, nouveaux ou existants, dirigés au niveau local et réunissant plusieurs parties prenantes, afin de renforcer l'expertise et les pratiques en matière de préparation aux situations d'urgence.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
3.2.1.2 Fournir, sur demande, un soutien et un renforcement des capacités aux mécanismes de coordination de la logistique humanitaire, nouveaux ou existants, dirigés au niveau local et réunissant plusieurs parties prenantes, afin de renforcer l'expertise et les pratiques en matière de coordination et de gestion de l'information.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome

Pilier 4 : Soutien opérationnel

But : Les interventions d'urgence sont menées efficacement grâce à la collaboration et au partage des ressources qui facilitent la réponse logistique des partenaires humanitaires.

Réalisation 4.1 :	
Les informations sur les besoins et les capacités en matière de logistique humanitaire sont à la disposition de la communauté du Groupe sectoriel Logistique.	
Produit 4.1.1 : Les lacunes et les besoins spécifiques à chaque pays sont identifiés par le biais d'un processus de collaboration et de mécanismes et d'outils dédiés qui incluent les acteurs nationaux afin d'améliorer la réponse logistique humanitaire	Réalisé par
4.1.1.1 Veiller à ce que les supports de communication, y compris les procédures liées à la réponse opérationnelle, les recommandations, etc. encouragent l'intégration des ressources des partenaires, tant sur le plan de l'information que sur le plan matériel, dans les activités du groupe au niveau national.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
4.1.1.2 Évaluer régulièrement les lacunes et les besoins spécifiques du pays au moyen d'enquêtes et d'entretiens avec les partenaires et les parties prenantes, afin d'identifier et de partager les difficultés et les goulets d'étranglement, et d'ajuster la stratégie dans le pays concerné.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
Réalisation 4.2 :	
Un mécanisme d'intervention efficace et adapté est mis en place et entretenu pour assurer la coordination, la gestion de l'information et faciliter l'accès à des services logistiques communs.	
Produit 4.2.1 : Une capacité d'appoint durable est disponible en cas de besoin (notamment selon une approche « sans regret ») et un soutien est apporté aux équipes nationales tout au long du cycle de vie d'une opération.	Réalisé par
4.2.1.1 Des procédures sont en place pour permettre un accès aux ressources pertinentes et assurer le déploiement d'experts issus de l'ensemble de la communauté humanitaire, selon une approche « sans regret » le cas échéant, s'il n'existe pas de capacités disponibles sur le terrain, afin de garantir une réponse rapide et efficace.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
4.2.1.2 Un soutien est apporté aux opérations menées dans les pays tout au long du cycle de vie de l'opération, y compris (mais sans s'y limiter) un soutien consultatif, un lien avec l'expertise/ressources et l'examen des documents et matériels de planification et techniques, afin de permettre une standardisation des opérations dans les pays et garantir ainsi une prévisibilité et une efficacité accrues de la réponse.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
Produit 4.2.2 : Des plateformes et des outils standardisés sont développés et entretenus.	Réalisé par
4.2.2.1 Identifier régulièrement et répondre aux besoins de mise à jour/développement des outils et plateformes existants. (par exemple, RITA, LogIE, Guide opérationnel de logistique)	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
4.2.2.2 Recueillir, analyser et diffuser les données et informations pertinentes de la manière la plus utile et la plus efficace possible afin d'améliorer les opérations du Groupe sectoriel Logistique et des partenaires et l'efficacité globale de la réponse.	Groupe sectoriel Logistique mondial
4.2.2.3 Veiller à ce que le Groupe sectoriel Logistique reste au fait des progrès numériques et diffuse des informations sur les outils répondant aux besoins opérationnels des partenaires, les utilise ou les déploie, afin de garantir une réponse plus efficace.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
Produit 4.2.3 : Analyser en permanence la portée et la mise en œuvre de la coordination du Groupe sectoriel Logistique, de la gestion de l'information et/ou des services afin de s'assurer que la définition et la mise en œuvre continuent de répondre aux besoins des partenaires.	Réalisé par
4.2.3.1 Au niveau mondial, envisager la possibilité de soutenir d'autres sujets de discussion et/ou actions de plaidoyer allant au-delà des activités opérationnelles de soutien au Groupe sectoriel Logistique, dans l'intérêt des opérations des partenaires ; ou mettre en relation les partenaires	Groupe sectoriel Logistique mondial, GCS(M) et Groupes

avec des forums appropriés où la discussion peut être approfondie de façon utile et soutenue de manière adéquate.	de travail
---	------------

Réalisation 4.3 : La planification stratégique fournit une orientation pour des réponses opérationnelles et des stratégies de sortie efficaces, afin de localiser la réponse dans la mesure du possible.	
Produit 4.3.1 : Les lacunes et les besoins en matière de logistique humanitaire sont identifiés collectivement par le groupe sectoriel et les acteurs humanitaires, et utilisés afin d'aider au développement des stratégies du Groupe sectoriel Logistique/secteur pour la préparation et la réponse.	Réalisé par
4.3.1.1 En collaboration, élaborer une stratégie pour le Groupe sectoriel Logistique/secteur au niveau national, en définissant clairement les rôles, les responsabilités, le calendrier du cycle de projet et le retrait progressif, afin de garantir la prise en compte des points de vue, lacunes et besoins des partenaires nationaux et internationaux dans le cadre du mandat.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
4.3.1.2 Mettre en lien les opérations et le travail de préparation afin de soutenir la transition et l'arrêt progressif des opérations du groupe sectoriel lorsque c'est possible, assurant ainsi une coordination nationale permanente pour les besoins futurs.	Équipes du Groupe sectoriel Logistique dans le monde
Réalisation 4.4 : Les performances du Groupe sectoriel Logistique sont mesurées sur la base de normes internationales afin de recueillir, analyser et diffuser les enseignements et d'utiliser activement ces informations pour améliorer les opérations.	
Produit 4.4.1 : Des recommandations et des outils pour le suivi continu des activités du Groupe sectoriel Logistique ont été développés.	Réalisé par
4.4.1.1 Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation, notamment la collecte des données nécessaires, les outils d'analyse et les mécanismes de retour d'information, afin d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des opérations, et de permettre un compte rendu plus systématique et normalisé des opérations du Groupe sectoriel Logistique.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
Produit 4.4.2 : L'apprentissage lié aux enseignements tirés et les autres exercices d'apprentissage sont menés de manière transparente et participative, et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures convenues sont communiqués aux partenaires.	Réalisé par
4.4.2.1 Élaborer une méthode plus légère et plus rentable pour tirer rapidement des enseignements de certaines interventions spécifiques, et les traduire en recommandations opérationnelles pour en faire des enseignements tirés.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome
4.4.2.2 Fournir des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des enseignements tirés pour la réunion plénière sur la logistique mondiale.	Équipe du Groupe sectoriel Logistique Rome

Annexe I - Les engagements minimums des membres des groupes sectoriels

Sans l'engagement constant des participants au groupe sectoriel, il ne sera pas possible d'obtenir une coordination prévisible. Les engagements minimums contractés par les membres des groupes sectoriels au niveau national mettent en évidence les efforts devant être consentis par les organisations locales, nationales ou internationales pour s'acquitter de leurs fonctions de membres. Ils n'ont pas pour vocation de limiter la participation de certaines organisations ou autorités nationales aux groupes sectoriels. Il incombe aux organismes chefs de file sectoriels de s'assurer qu'ils exercent des activités allant au-delà du simple partage d'informations et qu'ils mettent en place des mécanismes de coordination efficaces avec leurs homologues actifs au niveau infranational. Les organismes chefs de file sectoriels et les coordonnateurs sectoriels sont chargés de fournir un cadre pour les interventions humanitaires qui tiennent compte des besoins des populations affectées et qui alimente d'autres niveaux d'intervention stratégique (par exemple, la coordination intersectorielle aux niveaux national et mondial). Tous les partenaires sectoriels (y compris les organismes chefs de file sectoriels endossant le rôle d'agents d'exécution, aux côtés d'autres organismes) sont mutuellement responsables de la mise en place d'interventions humanitaires rapides et efficaces pour venir en aide aux populations affectées.

Les engagements minimums ne sont pas prescriptifs et doivent être adaptés aux besoins existants et au contexte opérationnel, car les réponses basées sur les groupes sectoriels varient considérablement en termes d'échelle et de complexité. Ils constituent un point de départ et doivent être considérés comme un minimum absolu. Il est recommandé aux groupes sectoriels nationaux de s'inspirer du présent document pour définir ou modifier leurs mandats et leurs engagements.

Les engagements minimaux liés à la participation aux groupes sectoriels sont les suivants :

1. Respecter les principes humanitaires, les Principes de partenariat, les directives spécifiques à chaque groupe sectoriel et les normes internationalement reconnues applicables aux programmes, dont la circulaire du Secrétaire général des Nations Unies sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels.
2. Intégrer la protection dans l'exécution des programmes (y compris le respect des principes de non-discrimination, de non-préjudice, etc.).
3. Démontrer la volonté de participer à des interventions visant spécifiquement à accroître la responsabilité à l'égard des populations affectées conformément aux Engagements du CPI en matière de responsabilité à l'égard des populations affectées et leur cadre opérationnel.
4. Faire preuve d'une bonne compréhension des obligations et responsabilités liées à l'adhésion au groupe sectoriel, tels que définis dans les mandats et les notes d'orientation du CPI, les directives spécifiques à chaque groupe sectoriel et les termes de référence du groupe sectoriel au niveau national, le cas échéant.
5. Contribuer activement aux activités du groupe sectoriel et s'engager fermement à participer aux efforts collectifs.
6. Démontrer une capacité et une volonté à contribuer au plan et aux activités d'intervention du groupe sectoriel, lesquels doivent tenir compte de la coordination intersectorielle.
7. S'engager à intégrer pleinement les principales questions transversales liées aux programmes dans les activités du groupe sectoriel (y compris les questions liées à l'âge, au genre, à l'environnement et au VIH/sida).
8. Assurer l'engagement du personnel de haut niveau à participer activement aux activités du groupe sectoriel afin de poursuivre sa mission première.
9. Coopérer avec d'autres partenaires sectoriels pour garantir une utilisation optimale et stratégique des ressources disponibles, y compris échanger des informations relatives aux ressources organisationnelles.
10. Manifester sa volonté d'assumer des fonctions de leadership au sein des groupes infranationaux ou des groupes de travail, selon les besoins et les capacités et dans les limites du mandat conféré.
11. Participer à la mise en œuvre de stratégies de plaidoyer et de communication ciblant les communautés affectées, le gouvernement du pays hôte, les donateurs, l'EHP, les organismes chefs de file sectoriels, les médias et d'autres acteurs
12. Offrir des services d'interprétation au sein du groupe sectoriel (dans la langue concernée) afin que tous les membres du groupe puissent participer, y compris les organisations locales (et le cas échéant les autorités locales et nationales).

https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/cluster_coordination_reference_module_fr.pdf (version révisée de juillet 2015).pdf